

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 9	<b>Séance du 07 avril 2017</b> L'an deux mille dix-sept et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2017, à 19 heures 00, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 7	<b>Séance :</b> ordinaire
<b>Votants:</b> 7	<b>Sont présents:</b> Emmanuel ECKERT, Bernard MICHAUD, Bruno LARTISIEN, Daniel DUBUIS, Joaquim VILAJOSANA, Patrice FORNARA, Yannick LASNE
	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Jean-Marie GUENIER, Mickaël OUALLE
	<b>Secrétaire de séance:</b> Daniel DUBUIS

---

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Date de convocation : mercredi 12 avril 2017

Ordre du jour :

le 05/04/2017

## **AVIS DE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra en séance ordinaire :

# **Le Vendredi 07 Avril 2017 à 19 heures**

Dans la salle du conseil de la mairie de LA BELLIOLE

Ordre du Jour :

Vote des taxes communales  
Approbation du compte administratif 2016  
Affectation des résultats  
Vote du Budget Prévisionnel 2017  
Délibération - soins médicaux  
Travaux - Pont des Masures  
Délibération - Élus indemnités  
Convention de mise à disposition via le Centre de Gestion 89  
Subventions - Voyages scolaires  
Subventions - Lutte contre les nuisibles  
Questions diverses

Pour affichage, le 05 avril 2017,  
Le Maire, Emmanuel ECKERT

- - - - -

Les membres du conseil municipal approuvent et signent le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

La séance est ouverte.

- - - - -

**Objet: vote du budget primitif 2017 - DE 2017 017**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L23-11-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2017,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que le budget de la commune est voté aux chapitres tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

- **ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif du budget principal 2017 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

**En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses**

chapitre	Intitulé	Propositions
011	charges à caractère général	55 170.00
012	charges de personnel et frais assimilés	53 800.00
014	atténuation de produits	26 700.00
65	autres charges de gestion courante	51 366.03
<i>dont 6574</i>	<i>subvention versées aux associations</i>	<i>2000.00</i>
66	charges financières	900.00
67	charges exceptionnelles	8 200.00
023	virement à la section d'investissement	45100
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>214 236.03</b>

**En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes**

chapitre	Intitulé	Propositions
002	excédent antérieur reporté	100 372.03
73	impôts et taxes	101 364.00
74	dotations et participations	33 500.00
75	autres produits de gestion courante	6 000.00
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>241 236.03</b>

**En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses**

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	emprunts en euros	7 800.00
210	immobilisations corporelles	7 300.00

237 300.00	immobilisations en cours	90 000.00
D001	solde d'exécution négatif reporté	19 116.34
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>124 216.34</b>
	Restes à réaliser	1 900.00
	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>126 116.34</b>

**En 124 216.34 section d'investissement, les chapitres suivants en recettes**

Chapitre	Intitulé	Propositions
10	dotations, fonds divers et réserves	14 493.34
<i>dont 1068</i>	<i>excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>14 493.34</i>
16	emprunts en euros	60 000.00
021	virement de la section de fonctionnement	45 100.00
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>119 593.34</b>
	Restes à réaliser	6 523.00
	<b>Total recettes investissement</b>	<b>126 116.34</b>

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	= 241 236.03 €
- Section d'investissement	= 126 116.34 €
- TOTAL du budget	= 367 352.37 €

Objet: vote du compte de gestion commune - DE 2017 018

**COMPTE DE GESTION 2016 : COMMUNE DE LA BELLIOLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Denis Emmanuel ECKERT,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 20156 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: vote du compte administratif de la commune - DE 2017\_019

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE DE LA BELLIOLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Denis Emmanuel ECKERT, Maire de la commune, prend connaissance des éléments résumant l'exercice comptable 2016. Monsieur le Maire quitte la salle après avoir passé la parole à Monsieur Daniel DUBUIS, vice-président de la commission des finances.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	45 945.91			86 590.42	45 945.91	86 590.42
Opérations exercice	36 840.69	63 670.26	145 127.95	171 856.28	181 968.64	235 526.54
<b>Total</b>	<b>82 786.60</b>	<b>63 670.26</b>	<b>145 127.95</b>	<b>258 446.70</b>	<b>227 914.55</b>	<b>322 116.96</b>
Résultat de clôture	19 116.34			113 318.75		94 202.41
Restes à réaliser	1 900.00	6 523.00			1 900.00	6 523.00
<b>Total cumulé</b>	<b>21 016.34</b>	<b>6 523.00</b>		<b>113 318.75</b>	<b>1 900.00</b>	<b>100 725.41</b>
excédeb CCAS dissous						1 546.62
<b>Résultat définitif</b>	<b>14 493.34</b>			<b>113 318.75</b>		<b>100 372.03</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: 4 taxes communales 2017 - DE 2017\_020

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après analyse de la proposition du budget primitif 2017, par la commission des finances réunie le 07 avril 2017 à 19h, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des quatre taxes. Il présente le bordereau 1259 lequel fait figurer les recettes fiscales attendues pour 2017. Monsieur le Maire fait remarquer que les bases sont revues à la hausse chaque année par les services de l'État ; la hausse est donc indépendante des taux votés.

Il présente au conseil municipal les taux proposés par la commission des finances et ceux appliqués au niveau départemental et au niveau national :

Taxes	% proposés commune	% départementaux appliqués	% nationaux appliqués
habitation	<b>17.90</b>	23.81	24.38
foncier bâti	<b>18.47</b>	21.04	20.85
foncier non bâti	<b>46.21</b>	46.17	49.31

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** le maintien des taux des taxes,
- **VOTE** les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2017 :

Taxes	% votés
habitation	17.90
foncier bâti	18.47
foncier non bâti	46.21

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour aviser le sous- préfet et le trésorier.

Objet: affectation de résultat de la commune - DE 2017 021

### AFFECTATION DE RÉSULTAT : COMMUNE DE LA BELLIOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 114 865.37 €**,
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	86 590.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	63 950.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>28 274.95</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>114 865.37</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>114 865.37</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	14 493.34
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédateur - lg 002)	100 372.03
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Objet: voyage scolaire - DE 2017 022

Objet: Concours financiers apporté aux familles dont les enfants partent en voyage scolaire 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention reçues de la part de l'académie de Dijon pour les enfants des familles DEBELFORT et FRANCOIS pour le voyage scolaire en Normandie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DEIDE de verser à chaque famille la somme de 100 euros.  
Soit une subvention totale de 200 ,euros.

- MANDATE Monsieur Le Maire pour effectuer les mandatements auprès des familles.

### Objet: Lute contre les nuisibles. - DE 2017 023

Objet: concours financiers apporté à GIDON du Gâtinais

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention reçue par l'association GIDON du Gâtinais pour la lutte contre les nuisibles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association GIDON du Gâtinais.

- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement auprès de l'association.

### Objet: Versement retard 2016 - DE 2017 024

Objet: règlement retard 2016

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une demande de versement de retard 2016 d'un montant de 525 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'attribuer ce versement de 525 euros.

- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer le versement auprès du directeur Trésorier de ROMORANTIN.

### Objet: Restauration Pont des Masures - DE 2017 025

Objet: Restauration Pont des Masures.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un projet de rénovation du Pont des Masures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE de rénover le Pont. Un appel d'offre à été émis ainsi qu'une demande de subventions.

- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer la demande aux services concernés.

### Objet: vote des taxes d'habitation - DE 2017 026

Objet: Vote de taxes

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet du vote des taxes d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti. Il ne sera procédé à aucune augmentation pour 2017 par rapport à 2016.

La taxe d'habitation sera donc de 17.90 %

La taxe foncière (bâti) sera de 18.47 %

La taxe foncière (non bâti) sera de 46.21 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'accepter ce taux d'imposition communal.

- MANDATE Monsieur le Maire pour valider ce taux.

### Objet: Changement d'échelon des Elus - DE 2017 027

Objet: Changement d'échelons des Élus de la commune

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, suite aux changements d'échelons des fonctionnaires, le changements d'échelons des Élus de la commune qui n'engendre aucun changement du point de vue rétributions financière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'accepter ces changements d'échelons.

- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer ces changements..

Objet: Convention de mise à disposition - DE 2017 028

Objet: Convention de mise à disposition d'un remplaçant.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de Mr. ROUYER Gérard en remplacement de Marjorie LEGALL

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'accepter cette convention

- MANDATE Monsieur le Maire pour cette acceptation auprès du centre de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à les jour, mois et an que dessus.

*Le secrétaire de séance,  
Monsieur Daniel DUBUIS*